

Achèvement de la première revue du programme économique du Gabon

Le satisfecit des bailleurs de fonds

Maxime Serge MIHINDOU et Willy NDONG
Libreville/ Gabon

Réunis en assemblée générale le 21 décembre 2017, les administrateurs du Fonds monétaire international ont marqué leur entière satisfaction quant au respect intégral par le Gabon des conditionnalités liées aux décaissements des fonds devant soutenir son plan de relance économique. Une exception dans la sous-région, au regard des difficultés rencontrées notamment par le Congo, la Guinée-Equatoriale et, dans une moindre mesure, le Cameroun, qui tardent toujours à boucler leurs programmes avec le Fonds.

LE Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé à 100%, le 21 décembre 2017, la première revue du programme économique du Gabon appuyé par l'accord triennal conclu au

titre du mécanisme élargi de crédit. L'achèvement de la revue a ouvert la voie au décaissement immédiat de 101,1 millions de dollars, soit 56 milliards de francs. Ce qui porte le total des montants décaissés, jusqu'à présent dans le cadre de l'accord, à environ 202,3 millions de dollars (119 milliards de francs). En achevant la première revue, le Conseil d'administration s'est dit satisfait du respect par le Gabon de toutes les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds pour la poursuite de ce programme étalé sur trois ans. Notamment l'adoption de réformes courageuses visant à assainir les finances publiques, l'apurement d'une large partie de sa dette intérieure et extérieure, la gestion positive des crédits alloués...



Le ministre d'Etat du Budget, Jean-Fidèle Otandault...

Une exception dans la sous-région, au regard des difficultés rencontrées notamment par le Congo, la Guinée-Equatoriale et, dans une moindre mesure, le Cameroun, qui tardent toujours à boucler leurs programmes avec le Fonds. Le Gabon est, en effet, le seul pays de la sous-région à avoir respecté tous les engagements du FMI. Une prouesse



...et son collègue de l'Economie, Régis Immongault, ont bouclé avec succès la 1ère partie du programme.

que certains observateurs attribuent au ministre de l'Economie, Régis Immongault, réputé comme étant un fin négociateur avec les bailleurs de fonds, et son collègue du Budget, Jean-Fidèle Otandault, qualifié de « main de fer dans un gant de velours », en raison de sa pugnacité. « Les résultats obtenus par le Gabon dans le cadre du programme ont

été globalement satisfaisants. Bien que la situation économique demeure délicate, certains signes laissent entrevoir un retournement de la tendance descendante. La croissance devrait connaître un rebond en 2018, grâce au redressement des cours du pétrole, à la vigueur des autres matières premières et au renforcement de la confiance du secteur privé (...). L'assainissement budgétaire appuie l'ajustement extérieur et contribue à maîtriser l'endettement public », a indiqué le directeur général adjoint du FMI et président par intérim, Tao Zhang, à la suite des délibérations du Conseil d'administration. **UTILISATION** * Alors qu'une frange importante de l'opinion s'interroge, à juste titre, sur l'utilisation de ces fonds, il faut savoir qu'ils ont été prioritairement affectés à 60 % au remboursement de la dette intérieure et extérieure, selon le ministre du Budget et des Comptes publics. Les autres 40 % seront consacrés aux projets d'investissements accélérateurs de croissance. Pour rappel, l'accord triennal élargi en faveur du Gabon, d'un montant de 642 millions de dollars, a été approuvé par le conseil d'administration le 19 juin 2017. Le programme de réformes appuyé par le FMI vise à assurer la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance durable. Il a également pour objectif de veiller à la viabilité de la dette au niveau national, et de contribuer à rétablir et préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

... et du Groupe La Poste

Post bank devient PosteFinance

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Les différents actionnaires ont entériné jeudi la liquidation de Post bank, au profit de la création d'une structure de micro finance de 2e catégorie appelée PosteFinance, réputée plus souple et plus adaptée à la taille du marché.

LA Poste SA a convoqué, le jeudi 21 décembre, les principaux actionnaires du Groupe (Etat et Poste) pour la tenue de deux réunions très importantes. La première concernait l'Assemblée générale, qui a entériné la création d'une nouvelle entité : à savoir la PosteFinance, établissement de micro finance de 2e catégorie, qui remplace la Post Bank. « Compte tenu des difficultés que Post bank a connues par le passé, l'EMF

PosteFinance est une structure plus adaptée pour la taille du marché de La Poste, qui est constitué de petits épargnants (particuliers, PME/PMI). La structure qui vient de naître entend donc développer dans tout le pays, l'inclusion financière de toutes les catégories socioprofessionnelles », a expliqué le P-DG de La Poste S.A, Michaël Adande. Le procès-verbal issu de cette assemblée générale des actionnaires consacre la constitution de PosteFinance. Autrement dit, les organismes sociaux, la désignation des administrateurs, des cadres dirigeants (DG/ DGA) et du commissaire aux comptes. La nouvelle entité aura la charge d'arrêter le niveau du capital social, répartir le capital entre les actionnaires et adopter les statuts. « Il faut souligner que Post finance est une micro fi-



Les administrateurs du Groupe La Poste réunis en conseil.

nance de 2e catégorie. C'est une structure financière qui, en termes de produits, fait ce que fait une banque, sauf avoir un compte de règlement à la Banque centrale ; avoir des opérations avec des banques ; faire des transferts à l'étranger sauf dérogation ; et le niveau du capital requis est de 500 millions, contre 10 milliards pour les banques », a précisé M. Adande.

Dans la foulée, le conseil d'administration de La Poste SA. s'est également tenu afin d'examiner les 4 projets de conventions à soumettre au liquidateur de Post bank. Il s'agit de la reprise du personnel de Postebank par La Poste SA, la session partielle du portefeuille de certains clients de Post bank (notamment les fonctionnaires dont les salaires sont virés à Post-

bank, les retraités de la CNSS et les agents de la mairie de Libreville), la cession partielle de la trésorerie et les prestations que La Poste SA va désormais facturer à Post bank. « Pour poursuivre les activités avec l'entité Post bank, il aurait fallu renforcer les fonds propres d'environ 35 ou 40 milliards. Ce sont des montants qui sont difficiles à réunir aujourd'hui par l'Etat, qui est en pleine restriction budgétaire. La création de la Post Finance est une mesure sociale importante, parce que Postebank n'a pas d'argent pour payer les droits sociaux. La Poste SA reprend donc tout le personnel de Post bank avec droits acquis », a souligné Michaël Adande. **REDRESSEMENT*** S'agissant du mouvement d'humeur de certains agents qui dénoncent une gestion scabreuse de l'entreprise et réclament « la tête » du

P-DG atteint par la limite d'âge, M. Adande n'a pas voulu verser dans la polémique en se montrant plutôt serein quant à une amélioration de la situation de la boîte. « Des efforts sont faits pour répondre aux attentes du personnel. Il n'y a qu'une partie du personnel qui observe cette grève, pour des motifs qui sont pris en compte. Les points qui ont été inscrits à l'ordre du jour vont dans le sens du redressement et de la sauvegarde des intérêts du personnel. Nous restons sereins et c'est ce qu'il faut faire pour que La Poste puisse générer les ressources. Aujourd'hui, nous sommes obligés de solliciter l'Etat, de solliciter le Trésor pour venir payer les salaires. L'Etat a accordé sa garantie à La Poste, et c'est pour ça que les salaires sont pris en compte », a indiqué M. Adandé.

Mouvement d'humeur à La Poste S.A

La mise au point de la direction générale

« Le Groupe La Poste traverse des difficultés financières qui s'étaient traduites, il y a deux ans, par la fermeture des guichets de sa filiale bancaire, faute de trésorerie pour les opérations courantes, difficultés qui se poursuivent aujourd'hui, par l'impossibilité à garantir le paiement régulier des salaires. Ces faits sont révélateurs de plusieurs déséquilibres, dont la perte totale des capitaux propres des entités du groupe, entraînant une si-

tuation de quasi-faillite. Au plan social, le Groupe supporte une masse salariale disproportionnée, avec des recettes quasi inexistantes. Sur la base de ces constats, un plan de redressement a été élaboré, comportant notamment un volet social dont la mise en œuvre a été jusque-là retardée, dans l'objectif de préserver les emplois, comme instruit par le gouvernement. Au terme du redimensionnement

et de la réorganisation du Groupe, à travers la dissolution anticipée des entités non rentables, la mise en place d'un nouvel organisme avec un minimum d'outils de gestion, est arrivé le moment d'activer le levier social du plan de redressement. Dans cette perspective, il est impérieux d'engager une réduction des effectifs, qui revêtira plusieurs formes, notamment la préretraite. Celle-ci concerne les employés

dont l'âge varie entre cinquante-cinq (55) et soixante (60) ans et qui, conformément à l'article 62 du Code du travail, et 75 du Code de sécurité sociale, peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein. A cet égard, des mesures exceptionnelles d'accompagnement ont été prévues, notamment le paiement des salaires des mois de novembre et décembre 2017, les salaires des mois correspondant à la période restante à courir

jusqu'à la date de départ effectif à la retraite, les indemnités de services rendus calculées sur la base de l'ancienneté de l'agent concerné. La période restante à courir est, bien évidemment, prise en compte. Et, enfin, les congés non pris. Enfin, il y a lieu de noter que tout au long de ce processus, La Poste SA est assistée par les experts du ministère du Travail et de l'Emploi ».